



Affiché le 27/09/2018  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2018**

**Le mardi 25 septembre 2018 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 19 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Arnel EVANNO, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

### **Absents excusés :**

Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur François GRENET), Madame Yvette PUREN (procuration donnée à Monsieur André MABELLY)

**Absents sans procuration :** Madame Florence AOUCHICHE

**Secrétaire de séance :** Madame Marina LE ROUZIC

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 28 août 2018.

## **2- DGS - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE - O.G.E.C. ÉCOLE PRIVÉE "GABRIEL DESHAYES", O.G.E.C. ÉCOLE "SAINTE THÉRÈSE" ET A.E.P "DIWAN" - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation.

- **DESIGNE** Monsieur Benoît GUYOT, représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) « Gabriel DESHAYES », de l'OGEC « Sainte-Thérèse » et de l'AEP (Association d'Education Populaire) « DIWAN ».

## **3- DGS - CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,

- **DESIGNE :**

Monsieur Jean-Michel LASSALLE et Monsieur Ronan ALLAIN représentants titulaires du Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école de musique,

Monsieur Jean-Charles KERLAU et Madame Mireille JOLY représentants suppléants

du Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école de musique.

#### **4- DGS - COMITE STRATEGIQUE DU PORT DE SAINT GOUSTAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,

#### **- DESIGNE**

Monsieur Joseph ROCHELLE, président  
Monsieur Patrick GOUEGOUX  
Monsieur Jean-Charles KERLAU  
Monsieur Jean-Claude LARRIEU  
Monsieur Christian PELTAIS  
Représentants de la Ville au sein du Comité Stratégique du Port de Saint-Goustan

#### **5- DGS - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée.

- **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants de la Commission communale des services publics locaux comme suit :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Président

#### **Titulaires :**

Monsieur Jean-Michel LASSALLE  
Monsieur Jean-Claude BOUQUET  
Monsieur Patrick GOUEGOUX  
Monsieur Armel EVANNO  
Monsieur Roland LE SAUCE

#### **Suppléants :**

Monsieur Ronan ALLAIN  
Madame Marina LE ROUZIC  
Madame Valérie ROUSSEAU  
Monsieur Jean-Claude LARRIEU  
Monsieur François GRENET

**6- DGS - UNION DES VILLES D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES HISTORIQUES DE BRETAGNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée,
- **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal au sein de l'association comme suit :

**Titulaires :**

Monsieur Jean-Michel LASSALLE  
Monsieur Patrick GOUEGOUX

**Suppléants :**

Madame Valérie ROUSSEAU  
Monsieur Yazid BOUGUELLID

**7- DGS - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN (SDEM) - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix pour et 8 abstentions),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ELIT** au scrutin secret Monsieur Armel EVANNO délégué titulaire qui siégera au sein du collège électoral S.D.E.M. (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan).

**8- DGS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE CENTRE DE SECOURS D'AURAY - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 21 voix pour et 7 abstentions),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ELIT** au scrutin secret Monsieur Jean-Claude BOUQUET délégué titulaire du conseil municipal qui siégera au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le centre de secours d'Auray.

**9- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PUBLIC BENJAMIN FRANKLIN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant suppléant ;

- **DESIGNE** les représentant du conseil municipal titulaires et suppléants au sein du Conseil d'Administration du lycée public Benjamin Franklin comme suit :

**Titulaires :**

Monsieur Ronan ALLAIN  
Monsieur Benoît GUYOT

**Suppléants :**

Monsieur Jean-Michel LASSALLE  
Madame Marina LE ROUZIC

**10- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC LE VERGER - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;

- **DESIGNE** Monsieur Benoît GUYOT représentant titulaire et Monsieur Jean-Michel LASSALLE représentant suppléant du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Le Verger.

**11- DGS - CONSEILS D'ECOLES - ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants.

- **DESIGNE** Monsieur Benoît GUYOT représentant du Maire en cas d'absence et Madame Mireille JOLY pour siéger au sein des conseils d'écoles suivants : école primaire du Loch, école élémentaire Tabarly, école élémentaire Rollo.

- **DESIGNE** Madame Mireille JOLY représentante du Maire en cas d'absence et Monsieur Benoît GUYOT pour siéger au sein des conseils d'écoles suivants : école maternelle Tabarly, école maternelle Rollo, école maternelle de Saint-Goustan.

### **12- DGS - AGENDA 21 - CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF ET DEFINITION DE SA COMPOSITION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **CREE** le comité consultatif relatif à l'agenda 21

- **DEFINIT** sa composition et ses membres comme suit :

| <b>Elus</b>                                                                                                                                                                                                                        | <b>Services municipaux</b>                                                                                                                                                                       | <b>Associations</b>                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Valérie ROUSSEAU<br>M. Jean-Michel LASSALLE<br>M. Azais TOUATI<br>Mme Marina LE ROUZIC<br>M. Jean-Claude BOUQUET<br>Mme Pierrette LE BAYON<br>Mme Annie RENARD<br>M. Ronan ALLAIN<br>M. Christian PELTAIS<br>M. Mathieu LAMOUR | M. Jean-Baptiste FOUREST<br>M. Bruno CHESNEL<br>Mme France RIOUAL<br>M. Christian CHAMAILLARD<br>M. Pierrick KERGOSIEN<br>Mme Olivia BOUREL<br>M. Laurent LE YONDRE<br>Mme Béatrice PERRIN-MOIZO | Pourquoi pas<br>Ingalan Bro An Alré<br><br>Confédération syndicale<br>des familles du pays<br>d'Auray<br><br>Fédération Auray<br>Préférence<br><br>Confédérations syndicales |

### **13- DGS - OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE 2019**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 20 voix pour),

8 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

Pour les commerces de services et de réparation automobiles :

- le dimanche 20 janvier 2019
- le dimanche 17 mars 2019
- le dimanche 16 juin 2019
- le dimanche 13 octobre 2019

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile,

- le dimanche 13 janvier 2019
- le dimanche 30 juin 2019
- les dimanches 25 août 2019
- les dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019

#### **14- DAGRH - CREATIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence
- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2018.

#### **15- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU PAYS AURAY RUGBY CLUB**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **16- DGS - AQTA - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2017**

Le Conseil Municipal :

- **PREND** connaissance du rapport d'activité 2014-2017 de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

#### **17- DAGRH - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 26 voix pour),

2 abstention(s) :  
Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** qu'à compter du 5 septembre 2018, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes titulaires d'une délégation et des Conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- **Maire** : 38,40 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- **1<sup>er</sup> Adjoint** : 24,60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- **Adjointes** : 18,70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- **Conseillers délégués** : 16,10 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 et suivants du CGCT.

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton.

- **FIXE** comme suit la répartition des indemnités mensuelles de fonction à compter du 5 septembre 2018 :

| Indemnités                       | Indice Brut 1022 en € | Taux retenu hors majoration | Montant brut hors majoration | Nbre | Enveloppe mensuelle brut en € | Taux avec majoration DSU | Taux de la majoration bureau centralisateur de canton | Taux cumulé | Montant brut en € |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Maire                            | 3 870,66              | 38,40 %                     | 1 486,33                     | 1    | 1 486,33                      | 53,17 %                  | 5,76 %                                                | 58,93 %     | 2 280,98          |
| 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire | 3 870,66              | 24,60 %                     | 952,18                       | 1    | 952,18                        | 29,52 %                  | 3,69 %                                                | 33,21 %     | 1 285,45          |
| Adjoint au Maire                 | 3 870,66              | 18,70 %                     | 723,81                       | 8    | 5 790,48                      | 22,44 %                  | 2,81 %                                                | 25,25 %     | 977,34            |
| Conseiller délégué               | 3 870,66              | 16,10 %                     | 623,18                       | 4    | 2 492,72                      | 0 %                      | 0 %                                                   | 16,10 %     | 623,18            |
|                                  |                       |                             |                              |      | <b>10 721,71</b>              |                          |                                                       |             |                   |

- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de l'indice terminal de la Fonction Publique.

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531 et 6533 du Budget primitif 2018.

## **18- DAGRH - DROIT À LA FORMATION DES ELUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre desdites formations ;
- **PRÉVOIT** les remboursements engendrés par les départs en formation sur les bases ci-dessus définies ;
- **DIT** que la somme afférente est inscrite au budget de la commune.

**19- DGS - COMITE CONSULTATIF PARITAIRE DES HALLES ET MARCHES - COMPOSITION DU COMITE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants
- **DESIGNE** les délégués du conseil municipal au sein du comité consultatif paritaire des halles et marchés comme suit :

| ELUS                                                                                                                                                                                                                                             | COMMERCANTS                                                                                               |                                  |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| M. Joseph ROCHELLE<br>(président)<br>M. Ronan ALLAIN (Vice-président)<br>M. Jean-Michel LASSALLE<br>M. Jean-Claude BOUQUET<br>M. Arnel EVANNO<br>Mme Valérie ROUSSEAU<br>Mme Valérie VINET-GELLÉ<br>M. Jean-Claude LARRIEU<br>M. Roland LE SAUCE | groupement de commerces :<br>M. Pascal LATTASTE<br>M. Eric TERMET<br>M. Serge DANIEL<br>M. Jérôme LAMOTHE | marché bio :<br>M. Gérard GOUPIL | Halles :<br>M. Erwann GERMAIN |

**20- DGS - YA D'AR BREZHONEG - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation de ce représentant
- **DESIGNE** M. Joseph ROCHELLE, représentant du Conseil Municipal pour la suivi de l'application de la charte auprès de l'Office Public de la Langue Bretonne.

A 20h30 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.